

An illustration of a hand holding a megaphone, symbolizing communication or protest. The hand is rendered in a sketchy, grey-toned style, and the megaphone is a simple line drawing. The background features faint, concentric circles and dashed lines, suggesting sound waves or a public space.

LA COHABITATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC : DES DROITS DE LA PERSONNE BAFOUÉS

Corporation de développement communautaire

Plateau-Mont-Royal

The logo for CDC PMR is a red speech bubble shape with a white outline. The text "CDC PMR" is written in white, bold, sans-serif capital letters inside the bubble. The bubble has a tail pointing downwards and to the left.

CDC PMR

- La Corporation de développement communautaire est le **regroupement local** des organismes communautaires du Plateau-Mont-Royal. Son rôle est de soutenir, mobiliser et concerter les différents acteurs du quartier pour dans l'objectif de **lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale** ;
- Le comité itinérance de la CDC PMR est composé d'organismes qui se concertent et portent des projets dans l'intérêt des conditions de vie des personnes en situation d'itinérance, des personnes à risque de le devenir et/ou ayant déjà vécu une situation d'itinérance.

Table des matières

- À propos de la CDC PMR
 - Comité itinérance
- Résumé des recommandations
- Contexte local
- Portrait du phénomène de l'itinérance Plateau
- Définitions
 - Itinérance
 - Cohabitation sociale
 - Médiation sociale
 - Milieu de vie
- Recommandations

Portrait

- Le Plateau-Mont-Royal est l'arrondissement le plus densément peuplé ;
- Le quartier est grandement touché par le phénomène de la gentrification et il y a un si grand manque de logements qu'une personne devant quitter son logement ne peut être relocalisée dans le quartier ;
- Le quartier vit plusieurs tensions entre les personnes logées et non logées face à certains secteurs ;
- Le nombre de personnes en situation d'itinérance est en augmentation et les organismes communautaires sont à pleine capacité depuis plusieurs années ;
- Les personnes actuellement en logement sur le territoire doivent fréquemment faire le choix entre se loger ou se nourrir, mettant ainsi une pression sur l'ensemble des organismes communautaire ;
- Les personnes des communautés LGBT+ ou autochtones sont surreprésentées dans le quartier et les ressources existantes sont limitées.

Définitions

- Itinérance : la question de la cohabitation est fortement associée aux personnes marginalisées ;
- Cohabitation sociale : la terminologie démontre une exclusion des personnes ne répondant pas à certaines normes sociales ainsi qu'un rapport de pouvoir entre les personnes logées et non logées ;
- Médiation sociale : la médiation sociale est un concept galvaudé par des acteurs qui ne sont pas dans l'intervention sociale ;
- Milieu de vie : la définition de la Ville démontre l'importance de s'engager activement dans ses responsabilités municipales et que les milieux sont à l'image de ses occupants, ce n'est pas un espace « offert ».

Recommandations

- Nous invitons la Ville de Montréal à **reconnaître la crise** actuelle et à appliquer des réglementations qui mettront de l'avant les droits de la personne en démontrant une plus grande tolérance ;
- Nous recommandons que la Ville de Montréal adopte une **vision générale, inclusive et élargie de la cohabitation sociale** en assurant un vivre-ensemble de tou·te·s et chacun·e.

Intégration harmonieuse des ressources

- Nous recommandons d'offrir la **gratuité des transports** en commun aux personnes en situation de précarité financière ;
- Nous recommandons de ne pas **déplacer les ressources communautaires existantes** à la suite de l'ouverture d'un lieu accueillant des enfants ;
- Nous recommandons de ne pas ajouter **de restriction dans son application pour tous les organismes qui auraient à ouvrir de nouvelles ressources** ou déployer une ressource à une nouvelle adresse ;
- Nous recommandons, comme l'Ombudsman de Montréal (Mailloux, 2022), que la Ville de Montréal **favorise l'implantation de ressources d'hébergements** et soutienne les organismes communautaires qu'elle finance.

Occuper l'espace public

- Nous recommandons d'offrir un **accès universel et ADS+ par les équipements et les mobiliers urbains**, de bonifier drastiquement son offre sur la Ville de Montréal et de le faire de manière diversifiée et inclusive (par exemple, par l'entremise de mobiliers multifonctionnels) ;
- Nous recommandons d'offrir un **accès à de l'eau potable et propre** dans les espaces publics ;
- Nous recommandons **d'augmenter les espaces d'ombre et de brumisateurs** ;
- Nous recommandons un **accès inclusif et sans exclusion systémique aux installations sanitaires** ainsi qu'aux bâtiments municipaux actuellement disponibles ;
- Nous recommandons **d'augmenter drastique l'offre d'installations sanitaires** dans la Ville de Montréal, que ce soit par l'entremise des chalets de parcs, par les bâtiments municipaux ou en accompagnant les organismes communautaires dans le développement de services sanitaires au sein de leur ressource.

Hébergement

- Nous recommandons que la Ville de Montréal offre des **espaces destinés à l'entreposage des effets personnels**, et ce, gratuitement ;
- Nous recommandons au tribunal administratif du logement de mettre en place un **service de soutien psychosocial** afin d'assurer la prévention à l'itinérance, le maintien des personnes en logement ainsi que l'accompagnement dans les ressources disponibles (notamment pour l'entreposage offert par la Ville) en cas de reprise de logements, évictions, etc. ;
- Nous recommandons le **financement de poste pour le soutien ainsi que le maintien en logement** ;
- Considérant le manque de logements, les enjeux en lien avec l'hébergement ainsi que l'inefficacité des démantèlements, nous recommandons de **tolérer tous les campements** sur l'île de Montréal tant et aussi longtemps que les différents paliers gouvernementaux ne s'occupent pas de trouver des solutions structurantes à la crise du logement.

Hébergement (suite)

- Nous recommandons de **pérenniser les mesures hivernales** déployées durant les grands froids sur l'ensemble de l'année, notamment en finançant les organismes communautaires de manière récurrente, continue et permanente afin de privilégier le travail de prévention ;
- Nous recommandons que le **service d'incendie accompagne les organismes communautaires et les personnes vivant en campement** dans l'élaboration d'un plan de sécurité et de bonnes pratiques en campement ;
- Nous recommandons de **retirer les heures de fermeture dans les parcs afin de réduire les contraventions et la judiciarisation des personnes marginalisées** occupant l'espace public la nuit.

Intervention
privée, équipes
mixtes et
présence policière

- Nous recommandons d'**assurer un financement adéquat aux groupes communautaires** afin d'avoir les ressources nécessaires pour avoir une offre de service répondant aux besoins des différentes populations ;
- Nous recommandons que les décisions découlant de cette consultation aient pour ligne conductrice l'idée d'œuvrer à la **déstigmatisation des personnes marginalisées** et que les actions posées par la Ville visent à réduire la discrimination et l'exclusion de ces personnes ;
- Considérant que le financement du SPVM et des équipes mixtes est en augmentation constante, nous recommandons non seulement un meilleur financement pour le travail de rue, mais également **que les groupes communautaires en travail de rue, en services sociaux et en intervention reçoivent une enveloppe équivalente à ce qui est injecté en sécurité urbaine.**

Financement

- Nous recommandons que les organismes communautaires desservant les personnes en situation d'itinérance, mais également les organismes qui agissent en prévention reçoivent **des financements adaptés au contexte actuel** et que ce financement soit offert directement à la mission ;
- Nous recommandons des financements assurant **l'autonomie des organismes communautaires** ;
- Nous recommandons d'offrir un **engagement dans le financement aux organismes communautaires** dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;
- Nous recommandons de privilégier les financements à la mission et de pérenniser le soutien financier aux groupes communautaires ;
- Nous recommandons **le financement de projets en lien avec la cohabitation sociale** si ceux-ci répondent à des critères d'autonomie communautaire ;
- Nous recommandons que les élu·e·s de la Ville de Montréal adoptent le **courage politique** de défendre et de soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leur mission.

Plateau-Mont-Royal

- Nous recommandons une analyse sur la question de la **cohabitation tout en incluant les personnes en situation de vulnérabilité dans cette réflexion afin d'obtenir des pistes de solution concrète, structurante et sans exclusion sociale** des personnes marginalisées ;
- Nous recommandons une **règlementation montréalaise sur la question de la cohabitation** et nous invitons les différents arrondissements à adopter un plan local de cohabitation afin que chaque arrondissement soit imputable dans sa réalisation ;
- Nous recommandons que tous les projets de développement urbain réalisé par la Ville et ses arrondissements se réalisent conjointement avec les différents départements afin de mener à des espaces inclusifs et nous proposons de **créer un comité d'aménagement solidaire** pour y parvenir.



**CDC
PLATEAU-
MONT-ROYAL**
VIE DE QUARTIER À PARTS ÉGALES

**CDC PMR et les membres du
comité itinérance**